



## DÉMARCHE CONCERTÉE EN VUE D'UN PLAN DE DÉVELOPPEMENT INTÉGRÉ

### EN MATIÈRE DE LOISIR ET DE SPORT EN MONTÉRÉGIE EST

#### *Projet de résolution*

**ATTENDU QUE** Loisir et Sport Montérégie (LSM) est le mandataire privilégié du Gouvernement du Québec en matière de loisir et de sport et qu'en vertu de ses mandats, il doit déposer au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) un plan régional de développement du loisir et du sport<sup>1</sup>.

**ATTENDU QU'**à titre de mandataire, Loisir et Sport Montérégie a signé en février 2007 une entente de partenariat en loisir et en sport avec la Conférence régionale des élus de la Montérégie Est d'une durée de trois ans.

**ATTENDU QU'**en vertu de cette entente, les parties reconnaissent :

- Le territoire des Conférences régionales des élus comme étant les plateformes de concertation en loisir et en sport.
- Leur volonté d'harmoniser l'intervention en matière de loisir et de sport selon ces territoires.
- L'importance de respecter les intervenants à la base du développement du loisir et du sport dans cette opération d'harmonisation.
- L'importance d'assurer aux intervenants en loisir et en sport de la Montérégie une équité extra régionale et intra régionale.

**ATTENDU QU'**en vertu de cette entente, la Conférence régionale des élus de la Montérégie Est confie à Loisir et Sport Montérégie les responsabilités relatives à la mission régionale en loisir et en sport, à savoir<sup>2</sup> :

- Soutenir le milieu à la mise en place d'une structure de concertation à l'échelle du territoire de la CRÉ Montérégie Est, laquelle prend la forme d'une Commission Loisir et Sport, composée de personnes représentant des regroupements en loisir provenant du secteur municipal, scolaire et associatif et de personnes représentant la CRÉ.
- Élaborer un plan de développement en loisir et en sport spécifique au territoire de chacune des CRÉ<sup>3</sup>.
- Mettre en place une structure politique composée de personnes représentant des regroupements en loisir, de l'agglomération de Longueuil, de la Table des préfets des MRC pour la CRÉ Montérégie Est et de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent, du Regroupement des commissions scolaires, de l'Association régionale du sport étudiant et de Zone Loisir Montérégie.
- Assumer les mandats confiés par le MELS en assurant une couverture équitable à chacun des territoires de CRÉ.

**CONSIDÉRANT QUE** le loisir, qu'il soit social, culturel, sportif, de plein air ou en activités physiques, favorise la solution intégrée de plusieurs enjeux régionaux, notamment ceux qui sont liés au cadre et au mode de vie, identifiés lors des consultations en vue de l'élaboration du plan quinquennal de développement durable dans les 9 MRC de la Montérégie Est et actualisés au cours des années subséquentes<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Ce plan régional de développement du loisir et du sport qui, tout en considérant les plans nationaux, doit contenir une analyse du territoire de la Montérégie ainsi qu'une planification des actions que Loisir et Sport Montérégie entend entreprendre afin de réaliser sa mission.

<sup>2</sup> Outre les responsabilités confiées à LSM mentionnées ci-haut, on retrouve également les responsabilités suivantes :

- Assumer un support professionnel et l'expertise conseil en matière d'organisation en loisir.
- Animer et assurer le suivi des Tables de concertation en matière de sport, de loisir culturel, de loisir de plein air et touristique, de loisir municipal et de loisir en milieu scolaire.
- Produire un plan d'action triennal pour chacun des territoires de CRÉ ainsi qu'un rapport d'activités annuel pour chaque territoire de CRÉ.
- Mettre en place un comité formé de personnes représentant les CRÉ et les intervenants en loisir et sport dans le but d'harmoniser l'intervention aux territoires.
- Assurer une prestation de services et une répartition des ressources équitables à chacun des territoires de CRÉ.

<sup>3</sup> La constitution récente en Montérégie des trois territoires de CRÉ représente une opportunité de doter les acteurs, notamment les élus municipaux et les partenaires du loisir et du sport sur chacun des territoires, d'une véritable stratégie de développement intégrée du loisir et du sport, qui tout en considérant le plan de développement identifié par LSM, correspondra aux dynamiques et préoccupations des acteurs et partenaires au sein des territoires de municipalités locales et des territoires supra-locaux des MRC, sous-régionaux de CRÉ et des territoires sport.

<sup>4</sup> Ces enjeux régionaux sont présentés au point 2 en annexe.

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission Loisir et Sport de la Montérégie Est a été mise en place et que ses mandats sont de :

- 1- Défendre les intérêts des intervenants en loisir et en sport du territoire de la Montérégie Est au sein de la structure de Loisir et Sport Montérégie ;
- 2- Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan de développement en loisir et en sport sur le territoire de la CRÉ Montérégie Est ;
  - en identifiant les priorités d'intervention en matière de développement régional;
  - en répartissant les ressources octroyées en fonction des priorités établies.
- 3- Agir à titre de comité consultatif et de partenaire auprès de Loisir et Sport Montérégie en matière de promotion, de concertation et de développement du loisir et du sport sur son territoire.
- 4- En tant qu'instance reconnue par la CRÉ Montérégie Est, jouer un rôle de concertation et de mobilisation du milieu visant à fournir au territoire de la Montérégie Est les outils nécessaires au développement intégré du loisir et du sport.

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission Loisir et Sport de la Montérégie Est adhère aux finalités suivantes de l'intervention publique régionale en matière de développement du loisir et du sport :

- a. Contribuer à la qualité de vie et à la santé des personnes et de leur communauté tout autant qu'à leur développement social, économique et culturel.
- b. Contribuer au capital humain et social des communautés, essentiel à leur développement et à leur positionnement concurrentiel.
- c. Offrir un environnement propice à l'apprentissage et l'expérimentation de la participation publique, cœur de la vie démocratique.

**CONSIDÉRANT QUE** ces finalités permettent de relever les enjeux régionaux reconnus par les MRC et la CRE de Montérégie Est.

**CONSIDÉRANT QUE**, afin d'identifier les priorités d'intervention en matière de loisir et de sport, une consultation a été réalisée en Montérégie auprès notamment, des élus et permanents en loisir municipaux et des partenaires du loisir et du sport des secteurs scolaire, associatif, de la santé et des services sociaux et du développement local œuvrant à l'échelle locale, supra locale et régionale, ceci dans le cadre des travaux devant mener à l'élaboration du plan de développement pour chacune des CRÉ.

**CONSIDÉRANT QUE** cette consultation révèle les préoccupations prioritaires suivantes :

- a. Le renouvellement du bénévolat et l'indifférence citoyenne.
- b. L'intervention auprès des adolescents spécifiquement en matière de participation à l'offre de loisir et aux décisions qui les concernent, de même que leurs mauvaises habitudes de vie.
- c. Les changements démographiques et sociaux, notamment l'accroissement du nombre des personnes âgées et la pauvreté constante des populations.
- d. Le besoin de renouvellement et d'adaptation des infrastructures en regard de la capacité de dépenser du secteur public.
- e. L'accessibilité individuelle et collective au loisir et au sport en milieu rural.

**CONSIDÉRANT QUE** ces préoccupations ont été reconnues par les permanents en loisir des municipalités de la Montérégie Est qui ont convenu, d'une part de l'importance de diffuser et discuter ces enjeux prioritaires avec le plus grand nombre d'acteurs, notamment les élus municipaux et les partenaires locaux, supra-locaux et régionaux et, d'autre part, ont recommandé à la Commission Loisir et Sport de la Montérégie Est de poursuivre les travaux en vue du plan de développement du loisir et du sport, conformément à son mandat.

**CONSIDÉRANT QUE**, lors de sa rencontre du 18 juin 2009, la Commission Loisir et Sport de la Montérégie Est a convenu de proposer à la CRÉ Montérégie Est une démarche concertée en vue d'un plan de développement intégré en matière de loisir et de sport en Montérégie Est telle que décrite en annexe, compte tenu que le territoire des Conférences régionales des élus comme constituent les plateformes de concertation en loisir et en sport.

**CONSIDÉRANT QUE** la démarche proposée vise à ce que les acteurs, notamment les élus municipaux et les partenaires du loisir et du sport, se dotent collectivement d'un cadre commun d'orientation et d'action de développement intégré du loisir et du sport. Ce cadre est axé sur les enjeux prioritaires et inclut un mécanisme de planification concertée des services et programmes dans les domaines du loisir, du sport, de la culture, de la vie communautaire, du développement social, du tourisme dans le respect des niveaux d'intervention et des champs de compétence des acteurs et des caractéristiques des territoires.

**Il est recommandé par la direction générale au conseil d'administration :**

- D'adhérer aux principes et aux finalités qui sous-tendent la démarche proposée mentionnés en annexe.
- D'approuver la démarche concertée en vue d'un plan de développement intégré du loisir et du sport soumise par la Commission Loisir et Sport de la Montérégie Est.
- De s'engager à participer activement aux travaux conduisant à la préparation du plan de développement intégré du loisir et du sport en Montérégie Est.